



MAIRIE DE CHANAC

Envoyé en préfecture le 15/07/2022
Reçu en préfecture le 15/07/2022
Affiché le 15/07/2022
ID : 048-214800393-20220707-D_2022_089-DE



Délibération n° 2022_089

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le sept juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

10 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Marie-José GUILLEMETTE, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

5 Absents excusés : Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Catherine BOUTIN, Jérôme JACQUES ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : approbation du compte-rendu du 9 juin 2022

Considérant la transmission et la prise de connaissance du procès-verbal de la séance du 9 juin 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 juin 2022.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	